

# CAHIER DE CONVOCATION

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



Pour le 28 novembre 2023

| Alliance de  
| l'industrie nautique  
| du Québec

NAUTISME QUÉBEC

**CAHIER DE CONVOCATION – TABLE DES MATIÈRES**

AVIS DE CONVOCATION DU PRÉSIDENT ..... 3

ORDRE DU JOUR..... 4

MISE EN CANDIDATURE ..... 5

EXTRAIT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L’ALLIANCE EN VIGUEUR..... 6

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE ..... 8

PROCÈS VERBAL ..... 10

## AVIS DE CONVOCATION DU PRÉSIDENT

Longueuil, le 23 octobre 2023

À tous les membres de l'Alliance,

Vous êtes par la présente convoqués à l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'Alliance de l'industrie nautique du Québec (Alliance) qui aura lieu **le 28 novembre 2023** à 15h30 à la Maison du Loisir et du Sport, situé au 7665 Boulevard Lacordaire, Montréal Québec H1S 2A7. Nous sommes heureux de pouvoir vous accueillir en personne et de permettre aux membres en règle d'assister à l'AGA et d'y participer activement, notamment en exerçant votre droit de vote. Vous devez confirmer votre présence [via le formulaire suivant](#).

Dans ce cahier de convocation, vous trouverez entre autres l'ordre du jour de l'AGA ainsi que les divers documents requis en vue de cette rencontre, et notamment le **formulaire pour les mises en candidature** pour le conseil d'administration.

**Veillez svp prendre note que nous allons procéder à un amendement à la définition de membre plaisancier pour y introduire plus clairement le concept de sports nautiques motorisés et non-motorisés. De plus, un second poste d'administrateur plaisancier est ajouté. Les membres voteront donc pour élire deux (2) administrateurs plaisanciers. Les plaisanciers et les fédérations membres sont invités à se prévaloir de ces nouvelles dispositions qui seront au préalable officiellement amendées par résolution du conseil d'administration et ensuite ratifiées par l'assemblée générale annuelle des membres.**

Si vous êtes intéressé à soumettre votre candidature pour l'un des postes disponibles, vous devez nous faire parvenir le formulaire dûment rempli avant le **lundi 22 novembre 2023 16h**.

Nous espérons pouvoir compter sur votre présence et votre participation active pour cette rencontre. Veuillez agréer, chers membres, l'expression de mes salutations distinguées.



Marc-André Loyer, Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE  
L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC  
Mardi 28 novembre 2023 de 15H30 à 17H00

ORDRE DU JOUR

15h15 - Accueil

15h30 – Ouverture de l'assemblée

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et du droit de vote
  2. Élection d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'assemblée
  3. Adoption de l'ordre du jour
  4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 6 décembre 2022
  5. Présentation du rapport du vérificateur.trice pour l'exercice 2022-2023
  6. Nomination d'un.e vérificateur.trice comptable pour l'exercice 2023-2024
  7. Présentation du rapport annuel 2022-2023
  8. Présentation des amendements aux règlements généraux
  9. Élection des membres du conseil d'administration
  10. Huit (8) Postes à pourvoir :
    - Un.e (1) administrateur.trice à élire à titre de **représentant des membres manufacturiers**
      - Titulaire du poste en élection : Monsieur Marc-André Loyer
    - Un.e (1) administrateur.trice à élire à titre de **représentant.e des membres marchands/détaillants**
      - Titulaire du poste en élection : Monsieur Bernard Mondou
    - Un.e (1) administrateur.trice à élire à titre de **représentant des membres marinas**
      - Titulaire du poste en élection : Monsieur Mario Cloutier
    - Un.e (1) administrateur.trice à élire à titre de **représentant.e des membres entreprise de service**
      - ☐ Titulaire du poste en élection : Madame Chantal Robin
    - Un.e (1) administrateur.trice à élire à titre de **représentant des membres régions nautiques**
      - ☐ Titulaire du poste en élection : Madame Roxanne Dugas
    - Un (1) administrateur *à nommer* à titre de **coopté** :
      - ☐ Titulaire du poste : Louis P. Bélanger
    - Deux (2) administrateur.trices à élire à titre de représentant des membres plaisanciers.
      - ☐ Titulaire du poste en élection : Vacant
      - ☐ Nouveau poste en élection
  11. Affaires nouvelles
  12. Période de questions
  13. Levée de l'assemblée
- 17h00 – Fin de la rencontre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition actuelle du conseil d'administration

Nom	Fonction	Catégorie de membre	Statut
Marc-André Loyer	Président	Manufacturier	<b>Poste en élection</b>
Jean-Philippe Dubois-Martin	Administrateur	Manufacturiers	Reste un an
Bernard Mondou	Administrateur	Détaillants / marchands	<b>Poste en élection</b>
Chantal Arrelle	Trésorière	Détaillants / marchands	Reste un an
Mario Cloutier	Administrateur	Marinas	<b>Poste en élection</b>
Johanne Girouard	Administrateur	Marinas	Reste un an
Vincent Pietracoup	Administrateur	Entreprise de service	Reste un an
Chantal Robin	Vice-présidente	Entreprise de service	<b>Poste en élection</b>
Roxanne Dugas	Secrétaire	Régions nautiques	<b>Poste en élection</b>
Louis P. Bélanger	Administrateur	Poste coopté	En nomination
Vacant	Administrateur	Représentant des plaisanciers	<b>Poste en élection</b>
Nouveau poste	Administrateur	Représentant des plaisanciers	<b>Poste en élection</b>

**MISE EN CANDIDATURE**

Afin de combler les postes disponibles pour le conseil d'administration de l'Alliance, huit (8) postes d'administrateur sont à pourvoir. Parmi ceux-ci, sept (7) administrateurs seront en élection lors de l'assemblée générale annuelle alors qu'un (1) administrateur coopté sera nommé par le conseil d'administration.

Les membres ont donc jusqu'au **22 novembre 2023, 16 h** pour soumettre leur candidature par courriel à [dg@nautismequebec.com](mailto:dg@nautismequebec.com) en vue de l'élection des membres du conseil d'administration en utilisant le formulaire ci-joint.

**EXTRAIT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ALLIANCE EN VIGUEUR ET AMENDÉS**

4. LES ADMINISTRATEURS

Clause en vigueur :

4.01 COMPOSITION. Les affaires de la corporation sont administrées par un conseil composé au plus de douze (12) administrateurs provenant des catégories de membre suivant :

- ◇ 2 membres marchands
- ◇ 2 membres manufacturiers (OEM)
- ◇ 2 membres marinas
- ◇ 2 membres entreprises de service
- ◇ 1 membre représentant des Régions Nautiques
- ◇ 1 membre coopté
- ◇ 1 membre plaisanciers
- ◇ 1 président sortant

Clause amendée :

4.01 COMPOSITION. Les affaires de la corporation sont administrées par un conseil composé **au plus de treize (13) administrateurs** provenant des catégories de membres suivants :

- 2 membres marchands
- 2 membres manufacturiers
- 2 membres marinas
- 2 membres entreprises de services
- **2** membres plaisanciers
- 1 membre, représentant des Régions nautiques
- 1 coopté
- 1 le président sortant

Clause en vigueur :

4.02 MODALITÉS D'ÉLECTION. Sauf pour le membre coopté et le membre plaisancier qui sont nommés par les membres du conseil, les membres seront élus selon la pluralité des voix de tous les membres votants présents à l'assemblée des membres convoquée à cet effet.

Clause amendée :

4.02 MODALITÉS D'ÉLECTION. Sauf pour le membre coopté qui est nommé par les membres du conseil, les membres seront élus selon la pluralité des voix de tous les membres votants présents à l'assemblée des membres convoquée à cet effet.

4.03 MISE EN CANDIDATURE. Toute mise en candidature devra être signifiée au secrétaire de la corporation au moins quatre (4) jours ouvrables avant une telle assemblée des membres.

4.06 CENS D'ÉLIGIBILITÉ. Seuls peuvent être administrateurs les représentants des membres en règle de la corporation, à l'exception des personnes âgées de moins de vingt et un (21) ans, des majeurs sous tutelle ou en curatelle, des personnes déclarées incapables par un tribunal d'une autre province ou d'un pays et faillis non libérés.

ÉLIGIBILITÉ. Le représentant de l'entreprise est éligible au conseil d'administration. L'entreprise peut également désigner une autre personne, à son emploi, pour se porter candidat et être élue au conseil. Seulement une personne par entreprise peut se porter candidate et siéger au conseil d'administration durant une même période.

- 4.09 DURÉE DES FONCTIONS. Chaque administrateur demeure en fonction jusqu'à la deuxième assemblée générale annuelle suivant celle au cours de laquelle il a été élu ou nommée, ou jusqu'à ce que son successeur soit élu, à moins que dans l'intervalle il n'ait été destitué en conformité avec les dispositions du présent règlement. L'administrateur dont le mandat est terminé est rééligible sauf le membre coopté.

#### DESCRIPTION DES CATÉGORIES DE MEMBRES

- 9.03 MEMBRES MARCHANDS / DÉTAILLANTS. Une entreprise de vente au détail dont la majorité des ventes sont reliées au domaine du nautisme. Les membres marchands ont le droit de vote aux assemblées des membres de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres marchands.
- 9.04 MEMBRES MANUFACTURIERS. Une entreprise manufacturière dont la majorité des opérations sont reliées à la fabrication de bateaux de plaisance ou une entreprise manufacturière dont la majorité des opérations sont reliées à la fabrication de composantes ou d'équipements de bateaux de plaisance ou une telle entreprise manufacturière dont les ventes dans les domaines ci-dessus mentionnés excèdent un montant qui sera déterminé de temps à autre par le conseil d'administration. Les membres manufacturiers ont le droit de vote aux assemblées de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres manufacturiers.

Clause en vigueur :

- 9.05 MEMBRES PLAISANCIERS. Une personne propriétaire d'un bateau de plaisance ainsi que toute personne physique intéressée par la navigation de plaisance. Les membres plaisanciers n'ont pas le droit de vote aux assemblées des membres de la corporation, mais peuvent y assister s'ils le désirent. Aucun avis de convocation à une assemblée des membres ne leur sera spécifiquement transmis. Le conseil d'administration de la corporation nommera un administrateur parmi les membres plaisancier.

Clause amendée :

- 9.05 MEMBRES PLAISANCIERS. Une personne propriétaire d'une embarcation de plaisance motorisée ou non-motorisée ou toute personne physique qui utilisent une telle embarcation activement sur un plan d'eau au Québec, ainsi que les représentants délégués des fédérations de sport nautique intéressées par la navigation de plaisance. Les membres plaisanciers ont le droit de vote aux assemblées des membres de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres plaisanciers. Tout membre plaisancier intéressé à devenir administrateur en avisera le secrétaire de la corporation au moins quatre (4) jours ouvrables avant l'assemblée des membres qui devra procéder à une telle élection.
- 9.06 MEMBRES MARINAS. Une marina située au Québec ou dont une proportion substantielle des membres ou utilisateurs sont des plaisanciers originaires du Québec. Les membres marinas ont le droit de vote aux assemblées des membres de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres marinas. Tout membre marina intéressé à devenir administrateur en avisera le secrétaire de la corporation au moins quatre (4) jours ouvrables avant l'assemblée des membres qui devra procéder à une telle élection.
- 9.07 MEMBRES ENTREPRISE DE SERVICES. Une entreprise de services dont la majorité des ventes ou des activités sont reliées au domaine du nautisme. Les membres entreprise de services ont le droit de vote aux assemblées des membres de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres entreprises de service.
- 4.04 LE COOPTÉ. Le membre coopté sera nommé par le conseil d'administration le plus rapidement possible lors d'une réunion du conseil d'administration qui suivra l'assemblée générale annuelle. Son mandat sera d'une année. Le coopté choisi devra être membre en règle de l'Association.
- 4.05 MEMBRE REPRÉSENTANT DES RÉGIONS NAUTIQUES. Tous les membres votants devront élire un représentant des Régions nautiques, membre en règle de l'Alliance, parmi les administrateurs de l'une des Régions nautiques accréditées.

## FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

### POSTE D'ADMINISTRATEUR.TRICE DE L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC

PRÉNOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

ENTREPRISE  
REPRÉSENTÉE : \_\_\_\_\_

ADRESSE  
PERSONNELLE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ CELLULAIRE : \_\_\_\_\_

COURRIEL  
PERSONNEL : \_\_\_\_\_ COURRIEL  
PROFESSIONNEL : \_\_\_\_\_

Je désire postuler à titre de **MEMBRE** (cochez une seule case) :

MARCHAND/DÉTAILLANT  MANUFACTURIER  MARINA  ENTREPRISE DE SERVICE   
RÉGION NAUTIQUE

PLAISANCIER

**Déclaration** (svp cocher) :

Je déclare représenter un membre en règle de l'Alliance de l'industrie nautique du Québec\* et que je répons  
aux critères d'éligibilités dans les règlements généraux de la corporation (voir page précédente).

\*Pour le plaisancier, celui-ci doit être membre plaisancier de Nautisme Québec.

**Présentation** (svp compléter):

1. Via une courte biographie, décrivez votre parcours professionnel, votre expérience dans le nautisme et vos compétences.




2. Veuillez spécifier les raisons qui motivent votre désir d'implication à titre d'administrateur.trice de l'organisation et de quelle manière vous pensez pouvoir contribuer à la réalisation de sa mission.


3. SVP cochez vos compétences, connaissances ou expériences :

Description	Cochez
Connaissances sectorielles en nautisme	
Expérience à titre d'administratrice.teur sur un conseil d'administration	
Connaissances en comptabilité/financement/subvention/partenariat	
Connaissances en marketing	
Connaissances en relations gouvernementales	
Connaissances en planification stratégique	
Expérience juridique	
Compétences en développement des affaires et partenariats	
Autres (spécifiez : _____)	

SIGNATURE :

DATE :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**IMPORTANT :** Veuillez faire parvenir ce formulaire (deux pages) rempli ainsi qu'un curriculum vitae **avant le 22 novembre 2023 16 h**, à Mme Josée Côté, directrice générale, par courriel : [dg@nautismequebec.com](mailto:dg@nautismequebec.com)

## PROCÈS VERBAL

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2022 à midi À LA MAISON DU NAUTISME.

### PRÉSENCES

Nicolas Fauré, Liberty Boats  
Michel Soucy, Port de plaisance de la Ronde  
Johanne Girouard, Port de plaisance de la Ronde  
Patrick Picard, Mathias Marine Sport  
Raynald Hawkins, Société de sauvetage  
André Bourassa, Hazard Control Technologies Inc.  
Gilles Bolduc, Mercury Marine Canada  
Marc-André Loyer, Yamaha Moteur du Canada  
Paul Bourbeau, CPS-ECP Escadrilles Canadiennes de Plaisance  
Paul Picard, Marina Rose des vents  
Viviane Cain, Desjardins  
Fabien Morissette, Zone Marine  
Vincent Pietracoup, Marine 360  
Chantal Arrelle, Marina Lennox,  
Nicolas Poirier Quesnel, Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent  
Pat Marion, Suzuki Canada Inc.  
Cantin Oband, Suzuki Canada Inc.  
Andre Beaucage, Suzuki Canada Inc.  
Jacques-Bertrand Pichette, Société de sauvetage  
Christian Larouche, Liberty Boats  
Simon Duplantie, Agence de voile Ohana  
François Moses, Club Nautique Jacques-Cartier de Gaspé inc.  
Mario Cloutier, Marina Trois-Rivières  
Walter Timmerman, Raymarine  
Alain Pelletier, Létourneau Marine  
Bernard Mondou, Mathias Marine Sport  
Scott McKay, SMK Environnement Stratégique  
Louis Bergeron, Croisières d'Iberville  
Marc-André Thomas, Thomas Marine  
Roxanne Dugas, Tourisme Montérégie  
Eric Bergeron, Raymond Chabot Grant Thornton  
Chantal Robin, North Point

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Marc-André Loyer, président de l'Alliance de l'industrie nautique du Québec (Alliance), souhaite la bienvenue à tous les membres présents à l'assemblée générale annuelle 2022.

M. Marc-André Loyer, souligne que l'année 2022 a été fructueuse pour le nautisme en général. Les plaisanciers sont plus nombreux et l'industrie a réalisé des ventes records.

M. Marc-André Loyer dénombre la présence de plus de 20 membres de l'Alliance et constate donc l'atteinte du quorum (10% des membres). M. Loyer mentionne quant à lui qu'un avis de convocation a été transmis à tous les membres en règle dans les délais prévus. L'Assemblée est donc valablement constituée.

M. Marc-André Loyer salue également la présence dans l'Assemblée de l'équipe de Nautisme Québec, Mme Josée Coté, Directrice générale, Mme Francine Michaud, Mme Béatrice Launay, M. Cédric Demiddeleer, Mme Martine Savoie, Monsieur Henri Troutet (étudiant), Mme Jade Longtin (étudiante) et Olivier Cotnoir (étudiant), ainsi que M. Eric Bergeron de la firme Raymond Chabot Grant Thornton; Me Éric Lowe, Me Yves Dulude et Me Christine Duchaine de la firme Sodavex; M. Scott Mcay, Président, SMK Environnement stratégique; Mme Marie-Hélène Grenier et M. Stéphane Landry, 2 Square Film; Mme Vivianne Cain, directrice de compte, Desjardins

## **2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Mme Chantal Arrelle propose que M. Marc-André Loyer préside l'Assemblée générale annuelle des membres et M. Marc-André Loyer propose que Mme Chantal Arrelle soit secrétaire de l'assemblée. M. Christian Larouche appuie cette proposition et M. Mario Cloutier seconde.

## **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Marc-André Loyer mentionne que l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle a été envoyé par courriel à tous les membres lors de la transmission de l'avis de convocation. Aucun commentaire quant à l'ordre du jour n'est soulevé. M. Christian Larouche propose l'adoption de l'ordre du jour tel qu'envoyé. M. François Moses appuie cette proposition. Aucun des membres présents ne s'opposant à cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

## **4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 9 FÉVRIER 2021.**

M. Marc-André Loyer mentionne que le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le 9 février 2022 a été envoyée par courriel à tous les membres lors de la transmission de l'avis de convocation. Aucun commentaire quant au procès-verbal n'est soulevé. Mme Roxanne Dugas propose que le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance tenue le 9 février 2022 soit adopté tel que soumis. M. Robert Beaucage appuie cette proposition. Aucun des membres présents ne s'opposant à cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

## 5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

M. Eric Bergeron de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs de l'Alliance, présente les états financiers de l'année financière s'étant terminée le 30 septembre 2022 ainsi que les conclusions du rapport d'audit de l'expert indépendant.

Rapport de l'auditeur : Confortable avec la gestion, la transparence et les données reçues. L'audite reflète ce qui s'est passé durant l'année.

Résultats : Les revenus sont en baisse, dû aux subventions salariales et de loyer qui n'y sont plus en 2022. Les charges sont semblables à 2020-2021, malgré les dépenses engendrées par l'annulation du Salon du bateau international en février 2022 ainsi que les honoraires professionnels élevés qui représentent des frais de gestion dû aux manques d'employés. En résumé : s'il y avait eu les mêmes subventions qu'en 2020-2021, la perte serait semblable à celle de 2020-2021.

Bilan : Au passif, il y a une subvention à remettre de 23,000\$, Mme Josée Côté travaille avec Tourisme Québec pour corriger ce malentendu.

M. Eric Bergeron remercie tous les membres de leur confiance et informe que les États Financiers sont disponibles dans les bureaux de Nautisme Québec.

## 6. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2022-2023

M. Marc-André Loyer informe que ça fait plus de 20 ans que Nautisme Québec donne le mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton. De ce fait, M. Marc-André Loyer propose d'aller en appel d'offre et de demander s'il est possible que ce soit des États Financiers mission d'examen seulement.

M. Bernard Mondou appuie cette proposition et Vincent Pietracoup seconde. Aucun des membres présents ne s'opposant à cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

## 7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Mme Josée Côté dresse d'abord un bref bilan de l'année écoulée. Le rapport sera [mis en ligne](#) sur le site et vous sera transmis sur demande à tout moment.

Mme Josée Côté souligne qu'il y a eu beaucoup d'actions faites dans l'année 2021-2022, malgré la petite équipe et son arrivée en poste en janvier 2022. Ce fut un grand défi de rétablir les ponts avec les différents partenaires. L'industrie a été florissante malgré les problèmes de transport, d'inventaire et de logistique.

Nautisme Québec a suivi les recommandations de la santé publique impliquant l'annulation du Congrès annuel de novembre 2021 et le Salon du bateau en février 2022. Ces annulations ont réduit les revenus de l'organisation.

L'équipe est très fière du Nautiguide 2022 qui est imprimé et distribué en très grand nombre. En partenariat avec l'Escale Nautique et Transports Canada avec le Guide de sécurité nautique. Celui-ci répertorie plusieurs Marinas et demeure un outil important chez plusieurs intervenants et plaisanciers.

## **8. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATION DE L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC**

M. Marc-André Loyer informe l'assemblée de l'importance du conseil d'administration et que cinq (5) postes du conseil d'administration sont à pourvoir. Il présente le CA et informe les membres présents qu'il reste 2 postes vacants (1 membre détaillant et 1 membre marina). M. Marc-André Loyer informe l'Assemblée qu'en fonction des candidatures conformes reçues dans les délais et des résultats du processus d'élection, les administrateurs suivants sont élus pour un mandat de deux ans:

- M. Jean-Philippe Martin Dubois est élu à titre de représentant des membres manufacturiers
- Mme Chantal Arrelle est élue à titre de représentante des membres marchands-détaillants
- M. Vincent Piétracoup est élu à titre de représentant des membres services

Marc-André Loyer félicite tous les candidats et demande aux personnes élues de rester connectées afin de participer à une petite réunion du nouveau conseil d'administration.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune autre question n'est soulevée par l'Assemblée.

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

M. Marc-André Loyer souligne l'engagement et l'implication de M. Walter Timmerman pendant 23 ans en tant que président et 14 ans au conseil d'administration.

M. Walter Timmerman remercie M. Marc-André Loyer et Mme Josée Côté de la transition, explique les motifs de sa décision de ne pas se représenter au conseil d'administration et donne sa révérence en tant que Président sortant.

Questions ou commentaires :

Est-ce qu'il y a des nouveautés pour l'année prochaine? Mme Josée Côté mentionne l'importance de continuer le développement durable. M. Marc-André Loyer mentionne qu'il est temps d'une réflexion stratégique.

Comment attirer la nouvelle génération de mécaniciens? Mme Josée Côté informe que Mathias Marine et d'autres organisations en collaboration avec le Comité sectoriel de la main-d'œuvre automobile a travaillé à la mise sur pied d'un programme de formation d'aide mécanicien d'embarcation de plaisance. Six candidats devaient être recrutés pour lancer la formation. Le programme a été abandonné faute de candidats, en dépit de la campagne de publicité pour en recruter. M. Bernard Mondou recommande que le commerçant forme l'apprenti car il est presque impossible de trouver de la main-d'œuvre qualifiée. Mme Béatrice Launay informe qu'il est possible d'ouvrir les communications avec le Gouvernement pour la main-d'œuvre étrangère déjà formée. Mme Josée Côté informe que Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ) a quelques formations d'intérêt pour la main-d'œuvre. Elle ajoute que l'AITQ pourra représenter les membres entreprises qui offrent des services touristiques. Ceux qui le souhaitent auront le statut de « membres affiliés entreprises » et leur coordonnées professionnelles seront transmises à l'AITQ pour accroître la force lors des négociations.

Commentaires : M. Patrick Picard : Puisque plusieurs concessionnaires ne seront pas au Salon du bateau de Montréal en février 2023 et par conséquent le revenu sera en baisse, il serait important que les membres corporatifs contribuent financièrement pour la continuité du Nautisme Québec.

Mot de fin : Mme Josée Côté remercie l'assemblée, Desjardins pour son partenariat, et Northpoint pour la contribution au repas. Marc-André remercie tous les membres de leurs présences et demande à ce que le nouveau CA se rencontre quelques minutes.

## 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. François Moses propose la levée de l'assemblée. M. Gilles Bolduc appuie cette proposition. Aucun des membres présents ne s'opposant à cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité.



M. Marc-André Loyer, président d'assemblée



Mme Josée Côté, secrétaire d'assemblée